



Première séance

Lundi 1^{er} juin 2015, 12 heures

Présidence de M. Correia,
Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail,
et de M^{me} Jaunzeme

OUVERTURE DE LA SESSION

M. CORREIA (*Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail*)

C'est à la fois un honneur et un privilège, en ma qualité de Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail, de déclarer ouverte la 104^e session de la Conférence internationale du Travail. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter, très chaleureusement, la bienvenue à Genève. Cette Conférence se tient dans un contexte mondial marqué par de nombreuses inquiétudes, parmi lesquelles l'augmentation du chômage, le changement climatique et le manque de travail décent.

Vous l'aurez certainement constaté, l'ordre du jour est en phase avec cette actualité. Les sujets que nous allons aborder sont tous d'une grande importance pour le monde du travail et je n'ai aucun doute que cette Conférence sera à la hauteur des attentes qui sont mises en elle.

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

M. CORREIA (*Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail*)

Sans plus tarder, nous allons procéder à la première question à notre ordre du jour qui est l'élection du Président de la 104^e session de la Conférence internationale du Travail. Je vous prie de bien vouloir maintenant présenter vos candidatures.

Original anglais: M^{me} ARMELLIN (gouvernement, Italie, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental)

Au nom du groupe gouvernemental dont je suis la présidente, c'est un grand plaisir pour moi de proposer la candidature de M^{me} Jaunzeme, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires sociales de la République de Lettonie, à la présidence de la 104^e session de la Conférence internationale du Travail. Diplômée en économie et en gestion d'entreprise, Ieva Jaunzeme a travaillé de nombreuses années dans la fonction publique et auprès des organisations de partenaires sociaux. Au cours de sa carrière, elle a été amenée notamment à s'intéresser à des domaines qui sont en lien étroit avec les travaux et les valeurs de l'OIT, à savoir le dialogue social, le travail et les affaires sociales. A son poste actuel de secrétaire d'Etat au ministère des Affaires sociales de son pays, elle est chargée de superviser la préparation et la finalisation de documents de planification et de textes législatifs, no-

tamment dans le domaine de la sécurité sociale, de l'emploi et des relations professionnelles. Auparavant, M^{me} Jaunzeme avait participé directement à l'élaboration et à la mise en place d'un nouveau régime d'assurance sociale dans son pays. Elle a également beaucoup œuvré pour rendre les normes de la Lettonie en matière de relations professionnelles et de sécurité et santé au travail conformes aux normes de l'Union européenne (UE) et de l'OIT dans ces domaines. Enfin, je voudrais ajouter que M^{me} Jaunzeme connaît bien notre Organisation puisqu'elle a été par le passé déléguée gouvernementale de la Lettonie à la Conférence internationale du Travail. Pour toutes ces raisons, le groupe gouvernemental est convaincu qu'elle assurera avec brio la fonction de Présidente. Par conséquent, je sou mets la candidature de M^{me} Jaunzeme à la présidence de la 104^e session de la Conférence.

(La proposition est soutenue par le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs.)

M. CORREIA (*Président du Conseil d'administration du Bureau international du Travail*)

La proposition faite par M^{me} Armellin au nom du groupe gouvernemental a été dûment présentée et appuyée par les deux autres groupes, travailleurs et employeurs, symbole du tripartisme caractéristique de l'OIT. Y a-t-il d'autres propositions?

En l'absence d'autres candidatures, j'ai le grand plaisir de déclarer M^{me} Jaunzeme, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires sociales de la République de Lettonie, élue à la présidence de la 104^e session de la Conférence internationale du Travail. Je félicite M^{me} Jaunzeme de son élection et l'invite à venir prendre place à la tribune.

(M^{me} Jaunzeme, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires sociales de la République de Lettonie, est élue Présidente de la Conférence et prend place au fauteuil présidentiel.)

DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Mon élection à la présidence de la 104^e session de la Conférence internationale du Travail est un grand honneur pour moi et pour mon pays, la République de Lettonie. Permettez-moi d'exprimer toute ma gratitude aux gouvernements du groupe de l'Europe qui ont eu l'amabilité de proposer et d'appuyer ma candidature. Pour la Lettonie qui assure aussi ac-

tuellement la présidence du Conseil de l'Union européenne, l'année 2015 est une année particulièrement intéressante et stimulante. Pour élaborer et mettre en œuvre le programme de la présidence lettone, nous nous sommes inspirés des normes de l'OIT et de ses pratiques fondées sur le tripartisme. Je me réjouis que, à l'échelon de l'Union européenne, nous ayons mis l'accent plus particulièrement sur les politiques d'emploi inclusives, les emplois de qualité, la sécurité et la santé au travail et sur le rôle du dialogue social dans ces domaines. Rétrospectivement, je suis très heureuse que la République de Lettonie ait été l'un des premiers Membres de l'OIT – qu'elle a rejoint en décembre 1921, deux ans après sa création – et qu'elle ait repris son statut à l'OIT immédiatement après le rétablissement de l'indépendance, en 1991. En outre, je suis convaincue que le respect des normes de l'OIT a grandement contribué à améliorer les conditions de travail en Lettonie et a permis à notre pays de remplir les critères d'adhésion à l'UE pour en devenir membre en 2004.

La Conférence doit maintenant consacrer quelques minutes aux questions administratives qui garantiront son bon fonctionnement, notamment constituer les différents organes qui lui permettront de mener ses travaux, et approuver la composition de ces organes ou en prendre note. Dans le cadre de la réforme de la Conférence, le Conseil d'administration a invité instamment le Bureau international du Travail à s'efforcer par tous les moyens de réduire le temps consacré aux procédures administratives, et je voudrais aller aussi vite que possible. Le *Guide de la Conférence* disponible sur l'Internet depuis plusieurs semaines explique brièvement le rôle joué par ces organes. Des exemplaires papier de ce guide sont disponibles au Service de distribution.

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Notre première tâche, conformément au Règlement de la Conférence, consiste à élire les Vice-présidents de la Conférence. Je donne maintenant la parole au Greffier de la Conférence qui va donner lecture des candidatures proposées par les différents groupes.

Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

Les nominations pour les trois postes de Vice-président de la Conférence sont les suivantes: groupe gouvernemental: M. Mero (*République-Unie de Tanzanie*); groupe des employeurs: M^{me} Goldberg (*Etats-Unis d'Amérique*); groupe des travailleurs: M. Thibault (*France*).

Original anglais: La PRÉSIDENTE

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées?

(Les propositions sont approuvées.)

CONSTITUTION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Conformément à l'article 5 du Règlement, la Conférence doit maintenant constituer la Commission de vérification des pouvoirs. Comme je l'ai dit tout

à l'heure, le *Guide de la Conférence* explique le rôle important que joue cette commission. Vous voyez sur l'écran qui se trouve derrière la tribune les noms des personnes désignées pour siéger au sein de cette commission. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Commission de vérification des pouvoirs est constituée et que la Conférence approuve sa composition?

(Les propositions sont approuvées.)

DÉSIGNATION DES BUREAUX DES GROUPES

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous passons maintenant à la désignation des bureaux du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Ces groupes sont bien entendu autonomes dans leurs choix et je vous invite à nouveau à regarder l'écran où sont affichés les noms des personnes concernées.

CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Notre tâche suivante concerne la constitution des commissions permanentes et des commissions chargées d'examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. La Conférence considérera sans doute opportun de constituer les commissions suivantes: Commission de proposition, Commission des finances des représentants gouvernementaux, Commission de l'application des normes, Commission sur les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois, Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, et Commission pour la discussion récurrente sur la protection sociale (protection des travailleurs).

La composition initiale des commissions telle que proposée par les groupes a été communiquée aux participants sur le site Web de la Conférence. Le *Compte rendu provisoire*, n° 4, dans lequel figurera la composition initiale des commissions, telle qu'approuvée par la Conférence, sera disponible demain matin sur le Web, ainsi qu'en version papier au service de distribution. Le groupe gouvernemental a confirmé que les membres gouvernementaux de la Commission de proposition seront comme d'habitude les 28 membres gouvernementaux titulaires et les 28 membres gouvernementaux adjoints du Conseil d'administration. Ces informations seront consignées dans le *Compte rendu provisoire*, n° 4. La Commission des finances, comme vous le savez, comprend un délégué gouvernemental de chacun des États Membres de l'Organisation représenté à la Conférence.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont approuvées?

(Les propositions sont approuvées.)

PROPOSITIONS DE SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Notre tâche suivante concerne la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence, qui doit permettre la mise en place des diverses modifications qui ont été proposées pour améliorer le fonctionnement de la Conférence, no-

tamment la réduction de sa durée. Certaines de ces propositions de suspension concernent les activités en séance plénière, d'autres les travaux des commissions. Toutes les dispositions du Règlement de la Conférence qu'il est proposé de suspendre sont indiquées pour information dans le *Compte rendu provisoire*, n° 2, qui a été publié sur le Web et est également disponible au Service de distribution.

Puis-je considérer que la Conférence souhaite suspendre les différentes dispositions de son Règlement aux fins indiquées dans le *Compte rendu provisoire*, n° 2?

(La proposition est approuvée.)

DÉLÉGATION DE POUVOIR AU BUREAU DE LA CONFÉRENCE

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Passons maintenant à la question de la délégation de pouvoir au bureau de la Conférence. Conformément au programme prévu, la Conférence ne se réunira à nouveau en plénière que le jeudi 4 juin. Par conséquent, si la Conférence est d'accord, le bureau assumera d'ici là les activités quotidiennes relatives à l'organisation de la Conférence.

Puis-je considérer que cette proposition est acceptée par la Conférence?

(La délégation de pouvoir est acceptée.)

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Maintenant que nous avons réglé ces questions d'ordre administratif et procédural, nous pouvons passer aux questions de fond. J'ai donc l'honneur de demander au Directeur général du Bureau international du Travail, M. Ryder, de nous dire comment il envisage les travaux de cette session de la Conférence et de nous présenter son rapport intitulé *L'initiative du centenaire sur l'avenir du travail*.

Original anglais: Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
de la CONFÉRENCE

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à tous la bienvenue à Genève et à cette 104^e session de la Conférence internationale du Travail. Je tiens aussi à féliciter la Présidente de son élection. Avec elle, nous sommes dans de bonnes mains, et mon secrétariat lui apportera tout le soutien dont elle aura besoin pour s'acquitter de sa tâche. Pendant que se réunit ce parlement tripartite mondial du travail unique en son genre, le monde du travail reste aux prises avec de formidables défis. Votre présence ici aujourd'hui prouve que vous vous attendez à ce que l'OIT et ses Etats Membres apportent des réponses à ces défis et que vous êtes prêts à leur prêter main-forte. Et si la tâche qui nous attend est lourde, c'est précisément parce que les défis sont énormes.

Les réformes en cours à l'OIT et le travail accompli durant l'année écoulée par le Conseil d'administration – dont le Président, M. Correia, Ambassadeur de la République d'Angola, vous parlera dans un court instant – montrent que notre Organisation agit et qu'elle agit avec détermination. Notre Organisation se transforme et doit continuer à se transformer pour affiner ses compétences, devenir plus performante, acquérir davantage de visibilité, être plus utile et, en dernière analyse, plus influente. Le projet de programme et budget pour

2016-17, que le Conseil d'administration vous recommande d'approuver, montre très concrètement que nous sommes déterminés à continuer dans cette voie et à utiliser au mieux les ressources que vous mettez à notre disposition; j'invite la Conférence à l'adopter.

Il est normal, dans ces conditions, que nous nous embarquions dans une Conférence qui conjuguera innovation et ambition. Innovation parce que nous appliquerons de nouvelles méthodes de travail, conçues pour raccourcir la durée de la Conférence sans perte d'efficacité. Et ambition parce que notre ordre du jour nous invite à nous pencher sur des questions qui se posent à des millions de travailleurs, de toutes les régions du monde. Cela signifie que notre travail de ces deux prochaines semaines pourrait changer sensiblement les choses, de façon bien réelle et très concrète.

Nous aurons le privilège d'adopter une recommandation destinée à encadrer sur le plan international la transition de l'informalité à l'économie formelle, démarche sans précédent qui, pour être considérée comme prioritaire, requiert un solide soutien tripartite. Sachant que près de la moitié de la population active mondiale travaille dans les conditions de l'économie informelle, notre Organisation ne serait pas crédible si elle se désintéressait du sort de ces travailleurs.

Nous aurons aussi l'occasion de nous pencher de près sur les mesures à prendre pour promouvoir les petites et moyennes entreprises – dont nous savons tous combien elles jouent un rôle déterminant face au défi mondial de l'emploi – en tant que créatrices de travail décent et d'emplois productifs. Le rapport présenté en vue de cette discussion générale contient une analyse rigoureuse de la performance des PME dans toute sa diversité ainsi que de l'action concrète de l'OIT à ce jour et de la manière dont elle pourrait être développée à l'avenir. C'est un débat important.

Et la dernière discussion récurrente de la série qui a débuté en 2010, conformément à la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, sera consacrée cette année à des aspects fondamentaux de la protection des travailleurs – les salaires, la sécurité et la santé, le temps de travail et la protection de la maternité – dont chacun est au cœur du mandat de l'OIT et du débat sur l'action qui doit être celle des pouvoirs publics dans un très grand nombre d'Etats Membres. On l'aura compris, la partie technique de l'ordre du jour de cette session remplit les critères d'actualité et de pertinence que nous avons fixés pour notre Conférence et, si nous travaillons bien, nous remplirons aussi ceux d'utilité et d'efficacité.

Compte tenu des éléments nouveaux récemment enregistrés au sein du Conseil d'administration, je pense que nous pouvons tous aborder les travaux de la Commission de l'application des normes non seulement avec la volonté commune de mener ces travaux à bonne fin, mais aussi avec, cette fois, la certitude que nous y parviendrons. Nous savons tous que, lors de récentes sessions de la Conférence, cette commission a connu de graves controverses qui l'ont parfois conduite jusqu'à la rupture. Et pourtant, même dans ces moments-là, tous les groupes, dans une impressionnante unanimité, ont insisté sur la nécessité fondamentale d'avoir un système de contrôle qui soit solide, qui fasse autorité et qui fonctionne bien. Le moment est venu de mettre cette volonté en pratique. Personne n'aura besoin de

s'écarter de principes considérés comme fondamentaux, mais chacun devra être prêt à faire des compromis et à se rallier au consensus. C'est l'esprit de cette maison, et il n'y a pas d'enjeu plus important pour cette session de la Conférence.

Je tiens aussi à me joindre à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations pour applaudir la décision de consacrer l'étude d'ensemble de cette année à la situation des travailleurs ruraux: voilà encore un bon exemple de concentration sur une priorité majeure de l'OIT et une partie non négligeable de la population active mondiale, envers laquelle l'OIT a des obligations incontournables.

L'une des questions importantes à laquelle devait répondre la réforme de la Conférence internationale du Travail expérimentée au cours de cette session était de savoir comment faire le meilleur usage des débats en séance plénière. Cette année, nous avons l'immense privilège d'accueillir le 11 juin quatre invités d'honneur au Sommet sur le monde du travail: le Président du Ghana, M. Mahama, le Président de la France, M. Hollande, le Président du Panama, M. Varela, et notre ami de longue date, prix Nobel de la paix et militant antitruisme des enfants, Kailash Satyarthi. Leur présence nous offre une fantastique occasion de débattre, à la faveur d'un sommet tripartite interactif, de la question des changements climatiques et du monde du travail. Quelle meilleure contribution pourrions-nous apporter à la campagne lancée par les Nations Unies pour faire de 2015 une année d'action mondiale qui sera marquée au mois de juillet par la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement, au mois de septembre par l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et au mois de décembre par la Conférence décisive de Paris sur les changements climatiques? Cette action, sous tous ses aspects, concerne l'OIT; nous devons y prendre part et nous y jouerons le rôle qui doit être le nôtre.

Cette plénière est aussi le lieu où doit être discutée l'annexe de mon rapport, qui analyse la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, et je préfère vous prévenir: ce document ne contient pas de bonnes nouvelles. C'est plutôt le contraire. A un moment où autant de sujets se disputent l'attention de la communauté internationale, j'espère sincèrement qu'il servira à rappeler à chacun d'entre nous, ici à l'OIT l'obligation collective que nous confère le mandat de l'OIT d'améliorer le sort des travailleurs qui subissent encore le joug de l'occupation.

Mon rapport proprement dit est consacré à l'avenir du travail, et plus particulièrement à l'initiative du centenaire que j'ai proposée à mon arrivée et qui a depuis suscité, je dois le dire, un très large soutien et un très grand intérêt de la part des mandants de l'OIT et au-delà. L'idée qui sous-tend cette initiative est simple, mais elle peut avoir un impact considérable si nous en saisissons bien toute la portée. Je la présenterai ainsi: dans un monde du travail en proie à des transformations d'une rapidité et d'une ampleur inégalées, l'OIT et ses Membres ont généralement de la difficulté à s'abstraire des problèmes particuliers du moment présent qui accaparent toute leur attention, pour réfléchir aux facteurs de changement à long terme, à l'action de tendances de fond qui débordent généralement la durée et les échéances des mandats politiques et à leurs incidences sur les objectifs de notre Organisation. Or c'est précisément à une réflexion de ce type que nous invite la célébration du centenaire, en 2019. En

effet, n'utiliser cette célébration que pour porter un regard rétrospectif sur les cent années d'histoire et de réalisations de l'OIT serait insouciant. Cette occasion à nulle autre pareille doit au contraire être mise à profit pour réfléchir à ce qu'il faut faire pour donner à notre Organisation les moyens de remplir son mandat de justice sociale dans les cent années à venir. L'initiative que je vous propose n'a pas d'autre ambition. Cette ambition, j'espère qu'elle sera aussi la vôtre et surtout qu'elle bénéficiera de tout votre soutien et de votre participation active, car sans vous elle restera lettre morte.

Pour faciliter nos efforts à tous, je propose un plan de réalisation en trois phases. Ainsi, dans un premier temps, toutes les parties intéressées – celles qui sont dans cette salle et d'autres aussi – seront invitées à participer à une vaste réflexion sur les changements qui se produisent dans le monde du travail et à mettre en commun leurs connaissances, leurs perceptions, leurs idées et leurs propositions. Nous avons tout à gagner à lancer l'invitation la plus large possible, car cela n'affaiblira pas le tripartisme mais, au contraire, le renforcera. Je propose en outre de structurer la réflexion en quatre conversations sur l'avenir du travail qui auraient respectivement pour thèmes: travail et société, des emplois décents pour tous (d'où viendront les emplois du futur?), l'organisation du travail et de la production, et la gouvernance du travail (quelles règles, quels règlements garantiront que le travail soit décent?).

Ensemble ces conversations devraient nous fournir un riche matériau pour la deuxième phase, qui consistera en l'installation d'une commission de haut niveau sur l'avenir du travail. Une commission de ce type a déjà existé à l'OIT, et je pense qu'elle constitue un bon exemple. Il appartiendra à cette commission d'exploiter – et au besoin de compléter – les résultats des «conversations du centenaire» et d'établir un rapport qui, dans la troisième phase, serait soumis à la Conférence internationale du Travail à l'occasion de la session du centenaire, en 2019.

Il restera à déterminer de quelle manière, et dans quelle optique, la Conférence examinerait ce rapport. Si nous sommes tous convaincus – et j'espère que nous le serons – que cette initiative doit produire des résultats concrets et exploitables pour l'OIT et pour le monde du travail, nous pourrions, à mon sens, envisager l'adoption d'une déclaration solennelle du centenaire. L'occasion semble appeler une telle déclaration. Mais, pour qu'elle soit à la hauteur de notre ambition, il faudra la préparer soigneusement à l'avance et, au-delà de l'aspect cérémoniel, réfléchir à son contenu politique.

Les questions de l'emploi, de l'équité, du développement durable, de la sécurité, de la mobilité du travail, du dialogue social, et bien d'autres encore, qui devront faire partie d'une future initiative sur l'avenir du travail, sont les questions clés de notre époque. Ce sont les questions auxquelles, partout dans le monde, gouvernements et partenaires sociaux tentent désespérément d'apporter une réponse. Elles sont au cœur du mandat de l'OIT et constituent l'obligation collective dont je parlais au début, notre obligation à tous, ici dans cette salle. Il me semble que c'est à notre Organisation de montrer l'exemple; si nous ne le faisons pas, nous pouvons être sûrs que d'autres le feront. Et, sans les perspectives que seul le tripartisme peut leur apporter, ils ne

feront pas ce que nous, nous pouvons faire et – j’insiste – avons le devoir d’accomplir.

Sur toutes ces questions, l’avis des gouvernements et des représentants des employeurs et des travailleurs réunis en plénière revêt donc une importance déterminante. Cette initiative doit être la vôtre parce que si vous ne vous l’appropriiez pas, et si vous ne l’appuyez pas, elle ne donnera rien. Vous l’aurez constaté, mon rapport est on ne peut plus concis et facile à lire. Il est censé susciter un débat qui fera naître des idées et éveillera votre intérêt plutôt que d’apporter une réponse aux questions nombreuses et complexes qu’il soulève. Je vous invite donc instamment à lire ce rapport, à nous faire connaître votre point de vue et à contribuer à ce que notre centenaire ne soit pas qu’une simple date anniversaire, mais un véritable jalon sur le chemin qui conduit à la justice sociale.

En conclusion, je vous transmets tous mes vœux de réussite dans les travaux qui vous attendent et dont l’importance ne fait absolument aucun doute. Ce sont votre motivation et votre talent qui enrichiront à la fin de ces travaux d’un sentiment d’accomplissement l’esprit d’innovation et l’ambition qui nous animent en ce début de Conférence. Je vous souhaite donc bonne chance en vous remerciant de votre attention et de tout ce que vous ferez au cours de ces deux prochaines semaines.

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Je vous remercie M. le Directeur général de nous avoir donné une vue d’ensemble très claire des travaux qui nous attendent et de nous avoir indiqué ce qui sera au cœur de nos futures activités: innovation, ambition et réactivité. Les idées et les perspectives très intéressantes que vous nous avez présentées seront une source d’inspiration pour les trois groupes.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Original anglais: La PRÉSIDENTE

J’ai à présent l’honneur d’inviter le Président du Conseil d’administration pour la période 2014-15, M. Apolinário Jorge Correia, Ambassadeur de la République d’Angola, à nous présenter son rapport sur les activités du Conseil d’administration pendant son mandat. Ce rapport fait l’objet du *Compte rendu provisoire*, n° 1.

M. CORREIA (*Président du Conseil d’administration du Bureau international du Travail*)

J’ai l’honneur de présenter mon rapport sur les travaux du Conseil d’administration du BIT pour la période 2014-15 au cours de laquelle j’ai eu le privilège d’en exercer la fonction de Président. Ce rapport se trouve dans le *Compte rendu provisoire*, n° 1, de la Conférence. Comme vous le savez, ce document constituera, avec le rapport du Directeur général, l’un des sujets de discussion au cours de la présente session. Mon rapport parle de lui-même car il détaille les questions abordées par le Conseil d’administration lors des trois sessions couvertes par la période concernée, à savoir la 321^e session de juin 2014 qui était une session courte, et les deux sessions de fond, la 322^e de novembre 2014 et la 323^e de mars 2015 qui étaient des sessions très chargées. Je ne voudrais pas revenir sur ce qui est déjà dit dans le rapport et me limiterai à souligner quelques points saillants des sujets examinés et de

l’atmosphère dans laquelle les travaux se sont déroulés. Permettez-moi tout d’abord de rendre un hommage particulier aux trois groupes du Conseil d’administration pour l’esprit constructif qui a été le leur tout au long de notre présidence. En effet, le Conseil d’administration a systématiquement fait preuve de dynamisme, de diligence et de réflexion lorsque cela était nécessaire et aussi d’une ouverture d’esprit exemplaire. Nombre des questions examinées étaient complexes et très sensibles. Je me réfère notamment aux plaintes déposées en vertu de l’article 26 et aux réclamations formulées en vertu de l’article 24, inscrites à l’ordre du jour des sessions de 2014-15. Le Conseil d’administration a abordé ces questions dans le cadre d’un dialogue tripartite et ouvert, et, dans la plupart des cas, il est parvenu à trouver des solutions consensuelles. Sur ce point, comme en ce qui concerne l’examen des progrès réalisés dans les quatre domaines de première importance et le programme de développement pour l’après-2015, le Conseil d’administration a pleinement exercé ses fonctions de contrôle des activités de l’Organisation.

Le Conseil d’administration a également pris un certain nombre de décisions relatives à la Conférence annuelle de l’OIT, dont la plus visible concernera certainement le déroulement de cette session, à savoir l’introduction, à titre expérimental cette année, d’une session raccourcie de deux semaines au lieu de trois semaines comme il était d’usage. De nombreuses discussions et réflexions ont été nécessaires pour planifier une session plus courte de la Conférence sans pour autant sacrifier son contenu et tout en lui conservant son rôle de «Parlement mondial du travail». Je suis persuadé que la Présidente de la Conférence ne manquera pas d’aborder également cette question. Cependant, pour que cette session raccourcie soit un réel succès, la collaboration de nous tous est requise, notamment sous la forme d’une grande ponctualité quant aux heures du début des séances et sous la forme de précision et de concision quant à l’usage thématique du temps de parole imparti.

Le Conseil d’administration a également examiné sa propre réforme, et je peux vous indiquer avec satisfaction que les mesures introduites en novembre 2011 ont fait l’objet d’un large soutien et que le Bureau n’a eu à apporter que des modifications mineures au Règlement du Conseil d’administration ainsi qu’à la présentation et à la teneur de certains documents.

De même, le Conseil d’administration a décidé d’adopter une approche stratégique et cohérente pour fixer l’ordre du jour des sessions de la Conférence précédant le 100^e anniversaire de notre Organisation en 2019. A long terme, l’objectif est d’instaurer des liens entre l’ordre du jour de la Conférence et le cadre stratégique de l’Organisation pour 2018-2021, tout en garantissant la cohérence avec les initiatives du centenaire que le Directeur général a présentées dans son rapport à la Conférence en 2013. Cette approche a été largement soutenue par le Conseil d’administration. S’agissant toujours de l’ordre du jour de la Conférence, le Conseil d’administration a donné des instructions claires au Bureau pour l’organisation de la discussion sur l’évaluation de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui aura lieu lors de la 105^e session de la Conférence en 2016. Certains d’entre nous ont d’ailleurs constaté la réactivité du Bureau, qui a déjà envoyé aux Etats

Membres le questionnaire destiné à faciliter la préparation de ladite discussion.

Enfin, j'aimerais mentionner la question de la Commission de l'application des normes qui a rencontré nombre de difficultés de fonctionnement au cours des trois dernières années. Le Directeur général avait demandé au Bureau de laisser au Conseil d'administration un minimum de temps pour traiter cette question afin que tous les points de vue puissent être examinés de manière approfondie. C'est dans ce contexte qu'a eu lieu en février 2015, hors du cadre du Conseil d'administration, une réunion tripartite qui a jeté les bases des avancées réalisées lors du Conseil du mois de mars.

C'est avec un grand plaisir que nous pouvons constater que le dialogue social a permis de progresser puisqu'il a été possible de parvenir à un accord qui devrait permettre à la Commission de l'application des normes de fonctionner désormais normalement.

Je voudrais aussi porter à votre connaissance que le Conseil d'administration s'est acquitté de l'une des fonctions les plus importantes pour la vie de l'Organisation en adoptant le programme et budget pour 2016-17. Le soutien massif que le Conseil a apporté aux propositions présentées par le Directeur général témoigne clairement de la confiance que les mandants lui accordent et de leur adhésion à son action. Le programme et budget est maintenant soumis à la Conférence pour adoption.

Comme vous l'avez constaté, le Conseil d'administration a ainsi pleinement joué son rôle de gouvernance du BIT. J'ai été impressionné et inspiré par l'esprit de consensus et de dialogue qui a prévalu au cours des sessions du Conseil d'administration et je suis convaincu que, si cet esprit imprègne notre Conférence actuelle, les travaux que nous allons mener au cours de ces deux semaines seront gratifiants et fructueux. Mon rapport montre que le Conseil d'administration a abordé des questions complexes, voire même difficiles, et il l'a fait avec beaucoup de dynamisme. Pour cela, je suis très reconnaissant aux deux vice-présidents du Bureau du Conseil, respectivement M. Rønne, représentant du groupe des employeurs, et M. Cortebec, représentant du groupe des travailleurs. Ma reconnaissance va aussi à M^{me} Armellini de l'Italie qui a su coordonner avec succès les travaux du groupe gouvernemental. Tous les trois ont dirigé avec brio leurs groupes respectifs et ont été des collègues très coopératifs. Je les remercie très vivement pour leur dévouement. De même, j'exprime toute ma reconnaissance à M. Ryder, Directeur général du BIT, qui n'a pas ménagé ses efforts en nous apportant son soutien et son appui au cours de nos travaux.

Avant de conclure, permettez-moi de réitérer la reconnaissance du gouvernement de la République d'Angola pour la confiance que les Membres de l'OIT lui ont accordée en m'élisant comme Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2014-15. J'ose espérer que la confiance que vous avez placée en mon pays n'était pas vaine eu égard au rapport que nous venons de présenter. En tant que membre du Conseil d'administration, le gouvernement de la République d'Angola continuera d'apporter sa modeste contribution à la réussite des objectifs de l'OIT alors que le monde du travail est confronté à d'innombrables défis, et particulièrement à celui de la promotion du travail décent.

Le Directeur général a eu la gentillesse de nous rendre visite en Angola le mois passé et il a pu constater sur le terrain les efforts que le gouvernement de l'Angola est en train d'entreprendre pour combattre la pauvreté et créer des emplois pour les jeunes.

Après cette brève présentation, j'ai l'honneur de soumettre à la Conférence mon rapport sur les travaux du Conseil d'administration au cours de l'année 2014-15.

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Je vous remercie Monsieur l'Ambassadeur de votre présentation. Comme vous l'avez indiqué, le Conseil d'administration a eu à traiter nombre de questions difficiles et complexes, à commencer par la réduction de la durée de la Conférence. Par ailleurs, concernant la Commission de l'application des normes, le Conseil est parvenu à trouver un terrain d'entente, ce qui devrait permettre à la commission de fonctionner correctement cette année tout en assurant la pérennité de ses travaux, d'une importance primordiale pour les activités normatives de l'OIT. Votre présentation nous a permis de mesurer à quel point le Conseil d'administration a fait preuve de détermination et de dynamisme, et je tiens à vous féliciter, au nom de la Conférence, de l'esprit de consensus qui a pu voir le jour sous votre direction.

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DES PORTE-PAROLE
DU GROUPE DES EMPLOYEURS
ET DU GROUPE DES TRAVAILLEURS
DE LA CONFÉRENCE**

Original anglais: La PRÉSIDENTE

Nous passons maintenant aux allocutions d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, qui vont s'adresser à l'assemblée au nom de leur groupe respectif au sujet des travaux de la Conférence, et plus particulièrement des propositions de programme et de budget présentées par le Directeur général, sur lesquelles la Conférence est appelée à voter la semaine prochaine.

Tout d'abord, j'ai le plaisir de donner la parole au président du groupe des employeurs, M. Rønne.

Original anglais: M. RØNNE (employeur, Danemark; président du groupe des employeurs)

Permettez-moi avant tout de féliciter M^{me} Jaunzeme de sa nomination à la présidence de 104^e session de la Conférence internationale du Travail. Au nom du groupe des employeurs, je lui souhaite plein succès dans la tâche qui l'attend. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec elle, ainsi qu'avec Luc Cortebec et le groupe des travailleurs et bien sûr avec les gouvernements. Pour la première fois, notre Conférence durera seulement deux semaines et nous devons tous nous efforcer d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti et d'être plus pragmatiques dans nos discussions. Nous sommes convaincus que le succès de ce nouveau format ne pourra qu'accroître la crédibilité de l'OIT.

J'aborderai brièvement les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. La Conférence sera appelée à adopter le programme et budget lié au plan stratégique pour 2016-17. Nous avons eu une discussion très approfondie au cours de la 323^e session du Conseil d'administration: nous avons insisté sur

l'importance que nous les employeurs accordons à voir adopter un programme et budget centré sur les principaux défis qui se posent dans le monde du travail et fixant des priorités claires pour les activités de l'Organisation, qui correspondent aux besoins des mandants. Le projet présenté a le soutien du groupe des employeurs.

A cette session de la Conférence, nous devons montrer que nous sommes capables de surmonter les problèmes sérieux qui se sont posés l'année dernière dans les travaux de la Commission de l'application des normes. Nous sommes satisfaits de pouvoir compter sur une entente commune solide, sur la base des déclarations approuvées par le Conseil d'administration à sa 323^e session: une déclaration du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, qui propose de nouvelles pistes pour résoudre les problèmes existants, et une autre des gouvernements, qui apporte des éléments précieux concernant le droit de grève. Ces contributions ont une importance capitale, de même que la clarification apportée au mandat de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations quant au caractère non contraignant de ses avis et recommandations.

Nous sommes à présent en mesure de renforcer la confiance, et c'est ce que nous devons faire. Ni les employeurs ni les travailleurs n'ont renoncé à leurs divergences de vues sur la question de savoir si la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, reconnaît ou non le droit de grève. Cependant, nous sommes résolus et déterminés à faire en sorte que la Commission de l'application des normes fonctionne correctement. Cette détermination est à comprendre comme participant de l'engagement plus général des trois groupes d'améliorer l'ensemble du système de contrôle des normes internationales du travail de l'OIT pour le rendre plus crédible et plus efficace. Nous sommes fermement convaincus que le «statu quo» n'est plus une option.

Nous engagerons cette année une deuxième discussion sur une recommandation consacrée aux mesures visant à promouvoir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle. Les employeurs, qui ont proposé l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour de la Conférence, y attachent une grande importance. Le contenu de la recommandation donnera des orientations indispensables pour mieux prendre en charge ce défi, l'un des plus importants que doit relever le monde du travail. Dans de nombreux pays, l'informalité est le plus gros obstacle à surmonter pour améliorer la situation de l'emploi. Le groupe des employeurs est favorable à toute initiative des parties visant à inscrire dans la future recommandation que la clé du succès pour la transition recherchée réside dans l'existence d'un environnement propice aux affaires et à l'investissement, l'entrepreneuriat, l'accès à l'éducation et aux services financiers, l'investissement dans l'infrastructure et l'élimination de toutes les barrières administratives et fiscales inutiles.

Par ailleurs, une discussion récurrente sur la protection des travailleurs figure à notre ordre du jour. Les débats dans ce cadre, il faut en être bien conscient, ne sont pas censés être des discussions de politique générale. L'objectif des discussions récurrentes, dont la pratique a été lancée à la suite de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), est de mesurer les

succès obtenus par l'OIT, compte tenu de l'expérience du Bureau et de celle des mandants, afin de faire fond sur les succès remportés et de tirer des enseignements pour orienter l'action future. L'objectif n'est pas de prendre position sur tous les sujets que recouvre la notion de «protection des travailleurs»: temps de travail, santé et sécurité, congés de maternité et politiques salariales, etc. Nous reconnaissons que le monde du travail doit relever d'importants défis et qu'une action efficace de la part de l'OIT est nécessaire pour améliorer la protection des travailleurs. Mais, pour réussir, nous devons maintenant adopter une approche pragmatique et réaliste, fondée sur l'évaluation de l'efficacité des mesures prises.

Permettez-moi aussi d'évoquer l'autre discussion importante proposée par les employeurs, concernant les petites et moyennes entreprises (PME) et la création d'emplois. La grande majorité des travailleurs sont employés par des PME. Les PME sont la colonne vertébrale de presque toutes les économies du monde et elles sont indispensables au développement économique et au progrès social. Toutefois, les PME sont toujours aux prises avec de nombreuses difficultés au niveau national ainsi que sur le marché mondial. Pour pouvoir contribuer à la croissance et à l'emploi, il faut qu'elles puissent surmonter les obstacles auxquels elles se heurtent. De plus, les besoins des PME ne sont pas suffisamment pris en compte dans les activités de l'OIT. Il faudrait que les recommandations de politique émises ici obéissent au mot d'ordre «penser aux PME d'abord», ce qui exige une analyse minutieuse des incidences possibles sur les PME de toute recommandation de politique, préalablement à son adoption. La discussion générale sur ce thème devrait par conséquent se fonder sur les conclusions concernant la promotion d'entreprises durables adoptées par la Conférence en juin 2007 ainsi que sur la recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998.

L'annexe du rapport du Directeur général consacrée à la situation des travailleurs des territoires arabes occupés comporte des passages bien pessimistes, car la guerre de Gaza, aussi brève que dévastatrice, de juillet-août 2014 a encore ajouté à l'incertitude et à l'extrême précarité de la situation de l'emploi dans ces territoires. Les restrictions à l'activité économique doivent être levées, et l'appui des donateurs renforcé, conformément aux engagements pris à la Conférence du Caire sur la Palestine: Reconstruire Gaza, tenue en octobre 2014. Avec la levée de ces restrictions, l'OIT pourra, et elle devrait le faire, engager des activités d'assistance technique à grande échelle dans le cadre du nouveau programme phare sur les Etats fragiles et la réponse aux catastrophes.

Enfin, je tiens à remercier le Directeur général de son rapport à l'intention de la Conférence, dont nous nous réjouissons de discuter en plénière dans les prochains jours.

Original anglais: M. CORTEBEECK (travailleur, Belgique; président du groupe des travailleurs)

Alors que s'ouvre cette session de la Conférence, j'aimerais aborder les points qui figurent à notre ordre du jour et certaines des priorités pour le groupe des travailleurs. A la suite des incidents survenus au sein de la Commission de l'application des normes en 2012, plusieurs discussions importantes

et difficiles se sont déroulées au Conseil d'administration – et en dehors, de manière informelle – dans le but de remédier à la situation de blocage dans laquelle se trouve le système de contrôle. Faisant fond sur une déclaration conjointe du groupe des travailleurs et du groupe des employeurs et grâce au contenu de deux déclarations faites par le groupe gouvernemental, le Conseil d'administration a pu, à sa 323^e session (mars 2015), convenir d'un ensemble de mesures relatives à l'Initiative sur les normes qui devraient permettre au BIT de reprendre sans entraves le contrôle de l'application des normes. Je suis convaincu que la Commission de l'application des normes sera en mesure d'adopter une liste restreinte de cas ainsi que des conclusions consensuelles sur tous les cas qui seront examinés.

La Commission sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle tiendra sa seconde et dernière discussion cette année. Nous sommes persuadés que, dans deux semaines, la Conférence adoptera une recommandation fournissant des orientations détaillées sur les stratégies de facilitation de la transition, basée sur les quatre domaines de l'Agenda du travail décent. Cela s'impose de toute urgence car c'est dans l'économie informelle que se cristallisent les principaux déficits de travail décent, tels que graves violations des droits des travailleurs, salaires faibles et absence de sécurité sociale, pour n'en citer que quelques-uns. Dans l'économie informelle, les activités sont généralement caractérisées par une très faible productivité et constituent une forme de sous-emploi. Il est donc nécessaire de transformer les activités économiques informelles en activités formelles conformément à l'ensemble adéquat de politiques économiques et sociales si l'on veut améliorer simultanément l'efficacité économique et les perspectives d'emploi, ainsi que le bien-être et les conditions de vie et de travail des travailleurs concernés.

La discussion récurrente sur la protection des travailleurs au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) présente une importance cruciale pour le groupe des travailleurs. Elle est l'occasion d'examiner les progrès réalisés et les défis à relever en ce qui concerne les politiques salariales, les arrangements en matière de temps de travail, la santé et la sécurité au travail et la protection de la maternité, aux fins d'établir, pour les années à venir, un programme d'action pour l'OIT et ses mandants qui utilise tous les modes opératoires dont dispose l'Organisation. Nombre des questions qui seront examinées par la commission sont au cœur du mandat constitutionnel de l'OIT. Pourtant, alors que nous approchons du centenaire de l'Organisation, trop de mesures stratégiques et de pratiques commerciales visent à éviter ou à réduire les coûts de main-d'œuvre découlant de la protection des travailleurs, au motif que cela serait nécessaire à l'économie et permettrait de créer davantage d'emplois.

Or la réduction de la protection ne favorise ni l'économie ni la création d'emplois. À l'inverse, elle a un coût élevé pour les entreprises et la société. Des millions de travailleurs gagnent des salaires misérables, sont victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, effectuent un nombre d'heures insuffisant pour bénéficier d'une sécurité de revenu ou sont assujettis à des horaires de travail excessifs et, s'agissant des femmes, sont privés de

protection de la maternité. Cette discussion devrait donc permettre de définir le rôle que devrait jouer l'OIT pour influencer les politiques des États Membres, par la promotion des normes internationales du travail pertinentes, en vue de parvenir, en droit et en pratique, à une meilleure couverture en termes de protection des travailleurs. Sur la base des conclusions encourageantes de la Réunion d'experts sur les formes atypiques d'emploi tenue en février 2015, la discussion devrait également prendre en compte le fait que ces formes d'emploi privent les travailleurs de protection et permettre de définir – y compris par l'action normative – des stratégies visant à garantir que les travailleurs puissent jouir de leurs droits et avoir des emplois décents.

En ce qui concerne la discussion générale sur les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs, il convient de rappeler que, en 2007, la Conférence a tenu une discussion sur les entreprises durables et a reconnu dans ses conclusions que l'OIT était à même d'apporter une valeur ajoutée essentielle à la dimension sociale du débat. Cela veut dire que les travaux de l'OIT sur la promotion des entreprises devraient considérer la viabilité économique de l'entreprise tout en tenant compte des piliers social et environnemental. Ainsi, pour notre groupe, la discussion devrait permettre cette année d'évaluer la façon dont les PME contribuent à la création d'emplois décents. Nous savons qu'il existe dans les PME plusieurs déficits de travail décent, dans des domaines tels que l'organisation et la négociation collective, les salaires, la sécurité de l'emploi, la sécurité et la santé au travail et la couverture sociale, et la discussion devrait permettre de mettre au point des stratégies pour y remédier.

La discussion devrait aussi porter sur la contribution des coopératives et de l'économie sociale à la création d'emplois décents et productifs. Les coopératives ont un vaste potentiel d'emploi, ont fait leurs preuves en matière de travail décent et jouent également un rôle important dans la formalisation de l'économie informelle. Fait important, cette discussion ne peut être dissociée de l'ensemble de politiques macroéconomiques tournées vers la croissance à forte intensité d'emploi que requiert l'instauration d'un environnement favorable à l'essor des entreprises.

La Conférence sera appelée, cette année, à adopter le programme et budget pour la période biennale 2016-17. Après l'excellent débat que nous avons eu lors de la 323^e session du Conseil d'administration, tenue au mois de mars 2015, je ne doute pas que le programme et budget sera adopté. Le groupe des travailleurs est favorable aux propositions formulées par le Directeur général. Nous nous félicitons de l'engagement continu qu'elles reflètent en faveur du travail décent ainsi que du nouveau cadre axé sur les dix résultats stratégiques.

Notre groupe salue également le rapport du Directeur général intitulé *L'initiative du centenaire sur l'avenir du travail*, et nous attendons avec impatience son examen, qui aura lieu jeudi. Je voudrais aussi remercier le Directeur général pour l'annexe à ce rapport, intitulée *La situation des travailleurs des territoires arabes occupés*. Comme il est dit à juste titre dans cette annexe, la vie des travailleurs palestiniens et de leur famille reste marquée par la précarité de l'emploi, les tensions et un grand dénuement. Nous devons tous déployer d'importants efforts pour que soit mis un terme à l'occupation et pour

que soit établi un Etat palestinien indépendant et viable, qui vivra aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité et où le travail décent sera une réalité pour les travailleurs palestiniens.

Je vous souhaite à tous une session fructueuse. Cherchons à obtenir des résultats à la hauteur de nos ambitions!

(La séance est levée à 13 h 15.)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Première séance</i>	
Ouverture de la session	1
Election du Président de la Conférence	1
Discours de la Présidente	1
Election des Vice-présidents de la Conférence	2
Constitution et composition de la Commission de vérification des pouvoirs	2
Désignation des bureaux des groupes	2
Constitution et composition des commissions de la Conférence	2
Propositions de suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence	2
Délégation de pouvoir au bureau de la Conférence	3
Présentation du rapport du Directeur général.....	3
Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration	5
Allocution d'ouverture des porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs de la Conférence	6

.....
Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact
sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnais-
sants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exem-
plaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence
sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
.....